

COMPTE RENDU DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2022

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	PELHATRE Michel	BERNAY Marie-Hélène
GODET Pascal	KERJEAN Nathalie	RAULT Annie
PICOUAYS Jacqueline	LUCAS Dominique	AMBROISE Fabienne
BOTREL Marie-Claire	LE PROVOST Guy	LEMONNIER Rosanna
LEMAITRE Fabrice	BRIAND Marie	GUILLEMOT Jean-Claude
GUDEMARD Bruno	THOMAS François	CAYET Laurette
MAILLARD Rémi	FOURE Jean-Luc	

Absents Excusés : Monsieur Didier YVART, Madame MENARD Vanessa, Madame PLAYE Sarah, Madame CAYET Laurette

Secrétaire de séance : Madame BERNAY Marie-Hélène

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022

AFFAIRES GENERALES

Gardiennage église

Le conseil municipal approuve et autorise le maire à signer la lettre de cadrage entre la commune et les gardiens de l'église

Cabinet médical

Le conseil municipal décide de ne pas préempter le cabinet médical situé rue des Clairettes

FINANCES

Décision modificative n° 3

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives en investissement comme suit :

Fonctionnement :

- 022 dépenses imprévues : - 10 000 €
- 012 charges de personnel et frais assimilés : + 10 000€

Investissement :

- Opération 106 2188 : +5 000
- Opération 123 2315 : - 5 000

Cabinet dentaire- rénovation, demande de subvention et plan de financement

Le conseil municipal :

- Décide de lancer l'opération de rénovation et d'aménagement de l'ex cabinet dentaire en cabinet médical
- Approuve le projet du plan de financement qui pourra être réajusté
- Décide de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre de la Dotation Equipement Territoire Ruraux et la Dotation de Soutien à l'Investissement Locale
- Autorise le maire à signer tout document concernant ce dossier

DEPENSES HT		RECETTES HT		
	EUROS			EUROS
		DETR	120 000 Taux 30 %	36 000
Travaux	120 000	DSIL	20 000 taux 30 %	6 000
2 cabinets : 100 000				
Rénovation énergétique 20 000				
			Autofinancement	90 000
Honoraires	12 000			
TOTAL	132 000			132 000

Extension et rénovation de la Mairie – avenants

Le conseil municipal approuve les avenants lots 4 et 5 :

- 5 338.70 € HT pour le lot 4 charpente
- 8 642.02 € HT pour le lot 5 couverture.

Création d'une régie

Le conseil municipal autorise le maire à créer une régie pour l'encaissement des fonds collectés lors des stationnements de caravanes des gens du voyage sur la commune

DIVERS

Désignation d'un correspondant incendie et secours

Le conseil municipal désigne Monsieur MAILLARD Rémi

Pour extrait conforme,
Le maire, Suzanne LEBRETON

